



Travaux de raccordement réseau public hors propriété

Par **phgros**, le **29/06/2011** à **16:45**

Bonjour,

Pour la maison dont je suis le propriétaire, je suis obligé de faire des travaux de raccordement au réseau d'assainissement communal.

Pour cela, je suis amené à faire creuser une tranchée sur un terrain qui ne m'appartient pas mais dont le propriétaire m'a donné un accord écrit.

Cela suffit-il ?

Dois-je éventuellement voir un notaire ?

Que peut-il se passer en cas de vente de ce terrain par le propriétaire actuel ?

Merci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **29/06/2011** à **20:31**

Bonjour, faire officialiser cette servitude par un notaire serait bien plus raisonnable pour l'avenir, cordialement